

# Règlement du concours-photo *Haute-Santoire 2021- 2022*

## Art. 1 : *un concours*

Le gîte-auberge *La Boudio* organise un concours photographique, libre et gratuit. Ce concours est appelé *concours photo Haute-Santoire*.

## Art. 2 : *Thème : couleur(s)*

Les photos devront être prises dans La Boissonnière, Lavigerie et alentours.

## Art. 3 : *Conditions de participation*

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes professionnels ou amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation au concours par personne est acceptée. La photo devra être envoyée sur papier photo format A4 ou approchant, ne portant aucune inscription qui permette d'identifier l'auteur et avec la fiche d'inscription complétée et signée. Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

## Art. 4 : *Critères de sélection*

Les photographies seront tout d'abord présélectionnées sur leur valeur technique et artistique par le jury, puis sélectionnées pour leur caractère esthétique et représentatif : le jury est souverain dans ses choix.

## Art. 5 : *remise de 3 prix :*

### • Prix de la carte postale :

le livre de décembre 2021 de *quelque part sur terre* Editions + 1 bon d'achat à la Poterie La Boissonnière + un panier Gourmand du Cellier de la Marmotte + 1 cadeau de la bijouterie Orandine + 1 nuit pour 2 personnes à l'Auberge d'Aijean.

### • Prix du plus beau point de vue :

2 nuits pour 2 personnes au gîte-auberge La Boudio + un sac de bienvenue de l'Office Hautes Terres Tourisme + 1 bon d'achat du GAEC Gandilhon + 1 panier gourmand de la ferme de Badabec + Office de tourisme Hautes Terres : ½ journée de VTTAE- vélo à assistance électrique.

### • Prix de la photo surprenante :

1 bon d'achat de la Maison d'Hôtes Alta Terra + 1 séance photo au Studio-Chabrier + 1 panier gourmand du *Jardin Gourmand* + 1 pack de 4 LR6 avec le chargeur 4 têtes PaleBlue + un panier gourmand La Roche aux Fruits + un bon d'achat chambre d'hôtes Monts et Délices.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou contre un autre prix.

6 : *Annonce des résultats et remise des prix* : un jour de mai ou juin 2022 à *La Boudio*, informations à suivre sur les sites des 14 partenaires. Remise des prix, verre de l'amitié, pique-nique ou déjeuner possible sur réservation, animation par un accompagnateur de montagne du Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

# Règlement du concours-photo *Haute-Santoire 2021- 2022*

Ce concours se déroule en 3 étapes :

1. Du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022 **date limite prolongée au 20 mars 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi) : les photographes sont invités à participer au concours en transmettant leur travail à l'organisateur, **une photo sur papier photo format A4** ou format approchant.
  - Les photos :

DEPOT DIRECT dans la boîte aux lettres de *La Boudio*. La photo doit être remise sous enveloppe cachetée, en indiquant : Concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire.

ENVOI PAR VOIE POSTALE à La Boudio : La photo doit être envoyée sous enveloppe cachetée, à l'adresse suivante : La Boudio – concours photo 15 300 LAVIGERIE

2. mars-avril 2022 : le jury se réunit pour déterminer les photos gagnantes. Les gagnants seront informés individuellement par mail après la remise des prix et devront transmettre leur photographie de manière dématérialisée.
3. Un jour de mai ou juin 2022 à *La Boudio* : remise des prix du concours photo et lancement des expositions dans différents lieux de la Vallée de la Haute- Santoire et alentour. Date à préciser, suivez les actualités sur [gite-laboudio.fr](http://gite-laboudio.fr) et sur les réseaux.

Art. 7 : le jury est composé principalement de photographes professionnels.

Art. 8 : *Exclusions*

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos réprimées par une loi en vigueur, en plus des critères d'exclusion de l'article 3. Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

Art. 9 : Droits d'auteur :

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si une personne est représentée et qu'elle est identifiable, il faudra lui demander une autorisation pour la diffusion de son image en spécifiant dans quel cadre ces photos seront utilisées.

Les participants reconnaissent le droit aux organisateurs du *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire* d'utiliser les photographies reçues dans le cadre de la promotion des autres *concours photos de la Vallée de la Haute-Santoire*. Dans ce cadre, les photographies pourront être diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...), sur des sites internet ainsi que dans le dossier de presse et les visuels presse des *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire*.

Chaque auteur primé autorise l'organisateur à créer et commercialiser la photo primée en carte postale. La cession des droits est de 24 mois à partir de la date officielle de remise du prix.

Cette carte postale est commercialisée dans l'intercommunalité *Hautes Terres Communauté* et aussi par les donateurs de prix présentés à l'article 5 du règlement du concours.

Les clichés -primés ou non - peuvent être publiés sur le site de l'organisateur avec le nom de l'auteur dans le cadre du concours de l'année en cours.

## Règlement du concours-photo *Haute-Santoire 2021- 2022*

Les clichés papier ayant concourus peuvent être rendus à leur auteur sur demande préalable et en mains propres à *La Boudio*.

### Art. 10 : *Responsabilités*

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. En cas de force majeure les organisateurs du *concours photo de la Vallée de la Haute-Santoire* se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

### Art. 11 : *Obligations*

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

L'organisateur - *La Boudio* - s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation du cliché sans accord préalable de l'auteur,  
Lavigerie, le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Signature du participant, précédé par « lu et approuvé » :**

### **FICHE D'INSCRIPTION – Concours photo 2022 *Vallée de la Haute-Santoire***

#### **à joindre au règlement signé**

Nom et Prénom :

Adresse complète :

Tél :

Email :

Date de Naissance :

Je soussigné, m'inscris au *concours-photo de la Vallée de la Haute-Santoire 2022* et déclare avoir pris connaissance du règlement, être en accord et en respecter toutes les clauses.

Titre de la photo (facultatif) :

A.....le.....

# Règlement du concours-photo *Haute-Santoire 2021- 2022*

Écrire « Lu et approuvé » et signature

## **AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES au 31 décembre 2021**

Concours photo 2022 *Vallée de la Haute-Santoire*

Je soussignée(e) .....

responsable légal de.....

donne mon autorisation pour la participation au concours photo 2022 *Vallée de la Haute-Santoire*

A.....le.....

écrire « Lu et approuvé » et signature de la  
personne mineure :

écrire « Lu et approuvé » suivi de la signature du  
responsable légal :